



Jugement garde d'enfant information

Par **manu85450**, le **20/10/2009** à **11:39**

Bonjour, mon amie vient de recevoir le jugement concernant la garde son fils. Elle est séparé de son père depuis 3 ans. Le jugement précise que le père n'ayant aucun revenu il ne peut verser de pension alimentaire. Il a cependant le droit de recevoir son fils chez ses parents ou chez sa soeur. Mais le jugement précise que c'est à mon amie d'emmener son fils chez son père (3h de route aller et 3 heures retour), à charge pour son père de le ramener. Cette décision me semble abhorrante dans le sens où la mère doit subvenir seul au besoin de son fils mais doit en plus trouver l'argent et le temps d'emmener son fils voir son père. Lorsqu'il vivait ensemble leur logement se trouvait à moins d'une heure du logement actuel de l'enfant. Et son père après la séparation est reparti chez ses parents qui habite donc assez loin. Je ne sais pas si j'ai été clair. Merci de me m'informer sur les recours possible et si cela nécessite un avocat.